

Certification complémentaire

Français Langue Seconde

Session 2026

Rapport de jury

Texte de référence

La certification complémentaire Français Langue Seconde s'inscrit dans le cadre réglementaire rappelé dans les rapports de jury précédents, notamment la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004. Le présent rapport actualise les constats formulés pour la session 2025 à partir des résultats et observations du jury de la session 2026.

Les membres du jury

Le jury est constitué de trois membres : un IA-IPR référent du dossier FLS dans l'académie et président du jury, un IA-IPR de langue vivante et un inspecteur de l'Éducation nationale. Un pair enseignant peut être convoqué comme suppléant d'un membre du jury.

Profil des candidats et analyse des résultats de la session 2026

Degré	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	% d'admission
1er degré	21	21	100 %	13	62 %
2nd degré	17	12	71 %	3	25 %
Total	38	33	87 %	16	48 %

La session 2026 compte 38 candidats inscrits et 33 candidats présents, soit un taux de présence de 87 %. Seize candidats ont été admis, soit 48 % des présents. Le taux d'admission est nettement plus élevé dans le premier degré (62 %) que dans le second degré (25 %). Ces résultats confirment l'exigence de la certification : elle ne constitue pas une validation automatique d'une expérience isolée auprès d'élèves allophones, mais la reconnaissance d'un ensemble de compétences professionnelles, didactiques, linguistiques et institutionnelles.

Considérations générales sur la session 2026

Le jury a constaté, comme lors de la session précédente, une réelle diversité des parcours et des expériences professionnelles. Les prestations les plus convaincantes ont été celles de candidats capables de transférer leurs gestes professionnels de la classe ordinaire vers le contexte spécifique de l'UPE2A, tout en prenant en compte les besoins propres aux élèves allophones.

La session 2026 fait toutefois apparaître un besoin de préparation plus systématique. Plusieurs candidats se sont présentés sans maîtriser suffisamment les prérequis attendus : textes officiels, fonctionnement d'une UPE2A, rôle du CASNAV, distinction FLE/FLS/FLSco, CECRL, protocole d'accueil, évaluation, didactique de la lecture et de la langue, ou encore missions du professeur coordonnateur.

Le jury rappelle qu'une expérience ponctuelle d'accueil d'un élève allophone dans une classe ordinaire, ou une expérience solide en FLE, ne suffit pas en elle-même à attester les compétences attendues en FLS. Le passage du FLE au FLS implique de prendre en compte un contexte scolaire, institutionnel et langagier spécifique, ainsi que les enjeux de scolarisation et d'inclusion. Une observation ou une expérience en UPE2A constitue à cet égard un appui particulièrement pertinent pour construire une réflexion professionnelle.

À l'inverse, le jury a particulièrement apprécié les candidats capables d'entrer dans un véritable dialogue professionnel : ils ont confronté leurs expériences à des références théoriques, analysé les situations rencontrées, explicité leurs choix pédagogiques et proposé des pistes concrètes pour favoriser les apprentissages et l'inclusion.

Attentes du jury

1. Compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques

- Connaître les grandes familles de langues et les grands systèmes d'écriture afin de pouvoir construire des comparaisons entre le français et les langues d'origine des élèves.
- Comprendre les mécanismes de lecture-écriture en FLS/FLSco et identifier les difficultés particulières des élèves peu ou pas scolarisés.
- Maîtriser les principes de l'enseignement du français comme langue de scolarisation : phonologie, lexique, syntaxe, compréhension, production orale et écrite.
- Connaître les démarches pédagogiques propres à l'UPE2A, notamment la ritualisation, la pédagogie actionnelle et communicative, la pédagogie de projet et la différenciation.
- Être capable d'adapter les supports, les manuels et les ressources aux profils et aux besoins des élèves.
- Construire une progression et une programmation cohérentes, articulées au CECRL, aux programmes scolaires et aux ressources du CASNAV.
- Maîtriser les principes de l'évaluation en UPE2A, la mesure des progrès et la préparation au DELF.

2. Inclusion scolaire et coordination

- Comprendre la différence entre intégration et inclusion et être capable d'en analyser les implications dans le contexte de l'établissement.
- Concevoir une inclusion progressive, pensée en fonction des compétences linguistiques et scolaires de l'élève et régulièrement réajustée.
- Identifier les conditions concrètes d'une inclusion réussie et le rôle des inclusions en classe ordinaire, notamment les inclusions langagières.
- Élaborer et suivre un projet pédagogique individualisé en lien avec les besoins de l'élève.
- Travailler avec les enseignants disciplinaires, les professeurs principaux, la direction, le CASNAV et les partenaires de l'Éducation nationale.

- Se projeter dans les missions du professeur coordonnateur d'UPE2A et dans son rôle de professeur ressource auprès des équipes.

3. Compétences culturelles, relationnelles et plurilingues

- Reconnaître le plurilinguisme comme une ressource et permettre aux élèves de mobiliser leurs acquis dans leur langue d'origine.
- Comprendre les enjeux de l'interculturalité et de la relation entre langue et culture.
- Expliciter les codes scolaires et les implicites de la scolarisation française, en particulier lors de l'accueil de l'élève et de sa famille.
- Construire une relation de confiance avec les familles et recourir, lorsque cela est pertinent, à des supports bilingues ou multilingues.
- Contribuer à un climat scolaire inclusif, respectueux de la diversité linguistique et culturelle.

4. Compétences institutionnelles et formation

- Connaître le cadre institutionnel de la scolarisation des élèves allophones et les missions du CASNAV.
- Connaître le protocole d'accueil et les principes d'organisation d'une UPE2A.
- Connaître les textes réglementaires de référence et l'histoire de l'accueil des élèves allophones en France.
- Être capable d'inscrire sa pratique dans une dynamique de formation et de recherche personnelle.

Les épreuves de la certification FLS

Le rapport écrit

Le rapport écrit ne doit pas être conçu comme un simple CV enrichi ni comme une lettre de motivation. Il doit rendre lisible la construction du parcours du candidat, la genèse de sa démarche de candidature et surtout sa capacité à analyser une question professionnelle en lien avec le FLS.

Pour la session 2026, le jury recommande particulièrement de présenter une problématique clairement identifiée et de l'éclairer par un cas pratique, une situation observée, une expérimentation ou un état des recherches personnelles. Une conclusion permettant de prendre de la hauteur et de mettre en évidence les acquis professionnels construits est fortement souhaitable. Quelques annexes peuvent être ajoutées lorsqu'elles apportent des éléments significatifs à la réflexion.

Le candidat veillera enfin à la qualité de la langue écrite. La maîtrise des règles fondamentales du français et la capacité à produire un écrit professionnel clair et structuré constituent un prérequis important pour un candidat appelé à enseigner la langue et à accompagner des élèves dans leur appropriation du français.

L'épreuve orale

L'exposé

L'exposé doit apporter une plus-value au rapport écrit. Il ne s'agit pas d'en reprendre le contenu ni de le lire devant le jury. Les prestations les plus réussies en 2026 ont été celles qui ont

construit un propos personnel, problématisé et incarné, en mettant en relation expérience professionnelle, références universitaires et situations concrètes.

Le candidat doit être capable d'expliquer ce qu'il ferait dans une situation professionnelle donnée : comment il identifierait les besoins d'un élève, quels objectifs il fixerait, quels supports ou outils il mobiliserait, comment il différencierait son enseignement, comment il mesurerait les progrès et comment il organiserait l'inclusion avec les enseignants de la classe ordinaire.

Le jury a particulièrement valorisé les candidats qui ont su distinguer pédagogie actionnelle et pédagogie communicative, proposer des exemples précis de différenciation et articuler leurs choix pédagogiques à une réflexion sur l'autonomie. Ont également été appréciées les analyses portant sur la pédagogie de projet, la grammaire comparative, la didactique de la lecture et la prise en compte des familles de langues.

Le candidat doit également montrer une capacité à se décentrer de son expérience en classe ordinaire. La question n'est pas seulement de dire ce que l'on fait déjà, mais d'expliquer ce qui peut être transposé, ce qui doit être adapté et ce qui relève de gestes professionnels spécifiques au FLS/FLSco.

L'entretien

L'entretien vise à vérifier la solidité des connaissances du candidat et sa capacité à les mobiliser dans un échange professionnel. Le jury attend notamment une maîtrise des notions de FLE, FLS et FLSco, du CECRL, des enjeux du plurilinguisme, de la didactique de la lecture et de la langue, des principes de l'évaluation en UPE2A et des missions du professeur coordonnateur.

Le candidat doit pouvoir réfléchir avec le jury, accepter de déplacer son point de vue, confronter une hypothèse à des connaissances et proposer des ajustements. La qualité de l'expression orale est également essentielle : intelligibilité, débit, précision lexicale et capacité à développer une réponse construite participent pleinement à la qualité de la prestation.

Points d'appui particulièrement observés en 2026

La prise en compte du plurilinguisme : Les prestations les plus solides ont montré que la langue d'origine n'est pas un obstacle à neutraliser, mais une ressource à mobiliser pour favoriser les transferts et la comparaison des langues.

La didactique de la langue : Le jury a insisté sur la nécessité de connaissances solides en phonologie, lexique, grammaire et lecture. L'enseignement du français en UPE2A est bien un enseignement de langue, articulé aux apprentissages scolaires.

La différenciation : Les exemples concrets, adaptés à l'hétérogénéité des profils, ont été particulièrement valorisés.

L'inclusion progressive : Le candidat doit être en mesure d'expliquer comment il organise, accompagne et évalue le passage entre le dispositif spécifique et les classes ordinaires.

La projection professionnelle : Le jury attend une connaissance concrète des missions du professeur coordonnateur et du rôle de professeur ressource. La lecture préalable d'une lettre de mission ou d'une fiche de poste type constitue un appui utile.

Le lien théorie-pratique : Les meilleures prestations établissent un va-et-vient constant entre références universitaires, observation de terrain et décisions pédagogiques concrètes.

Conclusion

La session 2026 confirme les exigences de la certification complémentaire Français Langue Seconde. Le jury attend des candidats qu'ils aient construit une démarche personnelle suffisamment mûre, qu'ils maîtrisent les principaux repères institutionnels et didactiques et qu'ils soient capables de se projeter concrètement dans les missions d'un professeur intervenant auprès d'élèves allophones.

La certification vient valider des acquis professionnels ; elle n'est ni un simple prolongement d'une expérience en classe ordinaire, ni un préalable permettant d'entrer dans une formation spécialisée sans préparation. Les candidatures trop précoces, insuffisamment étayées par l'expérience et la réflexion, demeurent fragiles. À l'inverse, le jury valorise les candidats qui reviennent après une année supplémentaire d'expérience et sont capables de montrer l'évolution de leur réflexion.

La réussite repose ainsi sur l'articulation de trois dimensions : une culture professionnelle et institutionnelle solide, une expertise didactique adaptée aux élèves allophones et une capacité réflexive permettant de transformer les connaissances en décisions pédagogiques concrètes au service de l'inclusion.

Repères et ressources pour préparer la session

- Lire les rapports de jury des sessions précédentes et analyser les attendus récurrents.
- Participer aux formations CCFLS proposées par les CASNAV et exploiter les parcours M@gistère consacrés aux élèves allophones.
- Connaître le BO n°30 du 25 juillet 2019 relatif aux modalités de la certification complémentaire.
- Maîtriser la circulaire du 11 octobre 2012 relative à l'accueil et à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.
- Connaître le CECRL et son volume complémentaire ainsi que les principes des certifications DELF Prim et DELF Scolaire.
- Consulter les ressources institutionnelles consacrées à l'inclusion des élèves allophones, notamment les fiches repères du CASNAV.
- Consolider sa culture didactique à partir des travaux et ouvrages de référence cités dans le rapport 2025 : Auger et Le Pichon-Vortsmann, Cherqui et Peutot, Chnane-Davin et Félix, Vigner, Rafoni et Deruguine, Beaugrand et Lecocq, Dugros, Saez et Cévènes.